



FAIRE BATTRE LE CŒUR DE LA FRANCE

BENOÎT HAMON

POUR UNE RÉPUBLIQUE BIENVEILLANTE, ACCESSIBLE ET INCLUSIVE

La République c'est la conquête des progrès sociaux, le soutien et la défense de ceux qui travaillent, innover, la protection de ceux qui souffrent, le respect de la différence et de la singularité de chacun.

Nous ne pouvons plus détourner les yeux des 12 millions de personnes qui vivent avec un handicap et aspirent à être reconnues et considérées, qui ont besoin d'être protégées et accompagnées, qui veulent surtout participer, à part entière, à la vie et à l'innovation dans notre société. Les personnes handicapées sont d'abord des citoyen.ne.s, comme les autres, parmi les autres. C'est cette ambition que nos politiques publiques doivent retranscrire et faire vivre.

Nous voulons proposer aux Français un projet économique qui opère la conversion écologique, qui tienne compte des bouleversements du travail, ceux déjà en cours et ceux qui sont à venir. Loin d'accepter l'exclusion de ceux qui seraient moins « performants » ou qui ont des besoins spécifiques, je porte l'ambition que nous utilisions l'innovation économique et technique, la solidarité, le service public, pour tendre vers une société inclusive. Oui, la solidarité implique des moyens, mais elle permet aussi des emplois pour tous, des emplois non délocalisables.

Mon ambition pour la France, c'est une Nation qui sait considérer les personnes dans leur identité avec leurs déficiences, accorder une attention particulière aux plus fragiles, faire en sorte que chacun trouve sa place et son utilité sociale. C'est également développer une vision humaniste, avec la recherche du bien-être de la personne, le respect de son intégrité et de sa différence. C'est aussi concevoir la solidarité et

la fraternité, comme des facteurs de cohésion sociale et donc de communauté nationale.

Pour rendre la société inclusive et accueillante, il faut changer durablement de regard et de méthode pour accompagner l'autonomie des personnes concernées, renforcer leur citoyenneté, leur liberté et leur émancipation. L'attention et la considération portées aux personnes handicapées, à leurs aptitudes, leurs capacités, – au-delà des limitations liées à leur handicap – à leurs compétences acquises ou développées sont une reconnaissance de leur légitime aspiration à l'autonomie et à l'exercice de leur citoyenneté.

La société doit assurer aux personnes handicapées l'effectivité de leurs droits fondamentaux et l'exercice de leur citoyenneté. Pour garantir la cohésion sociale, toutes les politiques publiques doivent renforcer la participation sociale des personnes en situation de handicap. Ce droit à l'autonomie n'est pas un droit octroyé, c'est un droit fondamental qui protège les plus vulnérables.

Il faut aborder le sujet de la désinstitutionnalisation de la prise en charge du handicap, introduire de la fluidité dans les parcours et éviter que les équilibres économiques du fonctionnement des établissements reposent sur l'assignation des personnes accueillies. Il faut permettre aux personnes handicapées d'expérimenter leurs aptitudes, leur citoyenneté et travailler à leur émancipation de toutes tutelles. Les personnes veulent être le plus autonome possible, et comme tout le monde, assouvir leurs besoins en toute liberté.

Le maintien de la solidarité envers les plus vulnérables peut se faire sur la base des expériences de vie, du partage des innovations et des pratiques expérimentées sur les territoires... Les nouvelles démarches partenariales peuvent contribuer à construire l'inclusion dans une société où la diversité sera reconnue comme une force.

Il ne faut plus cloisonner la politique du handicap à travers des mesures et lois spécifiques, mais englober le respect des besoins spécifiques des personnes dans les grands projets de loi d'intérêt général.

Toute loi doit s'interroger sur la place des personnes handicapées, leur accès aux droits de manière intégrée (pas de « volet handicap » mais une réalité d'impact).

Nous portons **une vision moderne et transversale** : la personne handicapée est une personne comme les autres, l'ensemble de ses besoins ne peut être traité à la marge de la société, comme un coût, voire une charité obligatoire. C'est pourquoi, nous traitons la question du handicap de manière globale, en la sortant de la marginalité pour la faire exister dans tous les sujets. Ainsi, pour ce qui concerne l'École, l'Enseignement supérieur, l'emploi, la formation, le logement, le transport, la recherche et l'innovation, la citoyenneté, le numérique, la culture, le sport... des propositions spécifiques au handicap viennent irriguer l'ensemble de notre programme.

C'est cela, une République innovante, inclusive et bienveillante.

Soutenir la citoyenneté et l'accès aux droits pour une société inclusive

Les personnes handicapées aspirent à être actrices de leur vie. Citoyennes et citoyens experts, ils souhaitent être, comme tous les autres, créateurs, êtres de passion, d'envie, d'idéal.

La désinstitutionnalisation du handicap doit se poursuivre pour que les personnes concernées puissent vivre pleinement leur citoyenneté au sein de la communauté et non plus à côté, assignées à résidence là où il y a une place pour eux. Nous devons lutter contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion, garantir l'accès de chacun à ses droits fondamentaux et à son autodétermination et ainsi promouvoir un progrès social partagé.

Une société inclusive garantit la possibilité pour toute personne d'accéder à l'ensemble des biens et services, aux soins, à l'information, à un accompagnement adapté, à une vie sociale et culturelle, à l'éducation etc. Cela impose une société ouverte aux besoins spécifiques des personnes handicapées, reconnaissant chaque citoyen comme acteur de son parcours de vie sans l'infantiliser. C'est la société qui se porte garante de l'autonomie de chacun-e, c'est à partir de là que s'exerce la citoyenneté pleine et entière.

La société inclusive est favorable à tout le monde, elle respecte la mixité et vise la non-discrimination (concept différent de la discrimination positive). Être membre à part entière de la société ne revient pas à avoir sa carte de membre d'un club. Charles Gardou nous dit « il n'y a pas de vie minuscule ».

- ✓ Nous ferons de **l'accessibilité universelle**, de l'accès à tout pour tous, un des principes de la 6ème République.
- ✓ Territoire par territoire, la situation de la chaîne d'accessibilité sera évaluée par **un grand plan accessibilité 2017-2022** afin que l'accès à tout pour tous soit une réalité quotidienne effective. Je maintiendrai les dotations aux collectivités, afin que cette question essentielle ne soit pas une variable d'ajustement.
- ✓ Nous poursuivrons **une démarche de désinstitutionnalisation en renforçant l'interministérialité de la politique du handicap** afin qu'elle imprègne l'ensemble des politiques publiques conduites. Pour se faire, **un Ministère à part entière** sera créé qui aura la représentativité et l'autorité pour convoquer toutes les autres responsabilités ministérielles en vue de satisfaire l'engagement de la société inclusive.
- ✓ Les dispositions introduites par la **Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées** ratifiée par la France en 2010 seront transposées dans le droit français.
- ✓ **Le principe fondamental selon lequel toute personne a le droit de décider pour elle-même** de sa propre vie sera garanti
- ✓ Les documents administratifs seront rédigés en « **facile à lire, facile à comprendre** ».
- ✓ Toutes les actions visant **à l'implication citoyenne des personnes handicapées par un fonds** permettant de prendre en charge des surcoûts liés aux besoins techniques ou humains inhérents à la situation de handicap (traduction, sous-titrage) seront accompagnées
- ✓ **L'accès aux droits culturels** des personnes handicapées est un objectif majeur : accessibilité des équipements, développement du surtitrage et de l'audiodescription, action culturelle
- ✓ Je souhaite que **la vie affective** des personnes en situation de handicap, notamment en établissement, puisse être rendue possible.
- ✓ Pour l'égalité réelle, je créerai **un corps de contrôle anti-discriminations**, qui garantira l'exercice réel des droits.

Pour l'accès et le maintien dans l'emploi

La construction d'une société plus inclusive, respectueuse des différences, concerne aussi le monde du travail (secteur privé et fonction publique) car le taux de chômage des travailleurs handicapés est près du double de celui du reste de la population active. Le handicap résulte aujourd'hui aussi beaucoup de l'usure des corps et des psychismes, tout au long de la vie. Il concerne des populations vieillissantes et prend une dimension particulière avec l'allongement des parcours professionnels. Cette situation ne correspond ni aux aspirations des personnes avec handicap, pour qui travailler est un facteur d'identité et de reconnaissance sociale, ni à l'intérêt des entreprises qui font l'expérience réussie d'intégrer un salarié handicapé (assiduité, plaisir au travail, influence sur l'équipe, l'esprit d'entreprise, la qualité de vie au travail).

Au-delà de la dimension réglementaire (6% de présence), le recrutement d'une personne handicapée est un acte concret de lutte contre les discriminations et l'exclusion. Il donne sens à la responsabilité sociale des entreprises, en participant à faire évoluer les mentalités et à rejeter les idées reçues en matière de handicap

- ✓ Pour lutter contre le chômage des personnes en situation de handicap, **un plan pluriannuel de soutien à l'emploi en milieux ordinaire, adapté et protégé** sera proposé qui se déclinera sur chaque bassin d'emploi à travers les PRITH (Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés).
- ✓ Pour l'accès, le maintien et le retour à l'emploi en milieu ordinaire des personnes reconnues handicapées, je soutiendrai un **programme global formation/emploi** et réorganiserai les réseaux des CRP (Centres de Rééducation Professionnelle) en filières professionnelles (électronique, informatique, logistique, etc.)
- ✓ Nous renforcerons **le dispositif « d'emploi accompagné »** en sécurisant le développement de moyens adaptés pour répondre aux besoins des employeurs et des personnes concernées.
- ✓ Il faut renforcer l'action des Cap emploi, acteurs du service public de l'emploi, et leur permettre d'accompagner davantage de personnes avec les moyens nécessaires.
- ✓ Nous soutiendrons **le secteur protégé et les entreprises adaptées**, en consolidant leur efficacité économique et sociale via la pérennisation des aides financières de l'Etat.
- ✓ Au sein de l'économie sociale et solidaire, les structures de **l'insertion par l'activité économique** constituent un levier pour l'emploi et le développement local en même temps qu'ils se situent à la pointe de l'innovation, sur les secteurs de la transition écologique notamment. Ce sont des outils d'inclusion pour tous les publics handicapés qu'il faut soutenir et développer.
- ✓ Une **offre de formation continue spécifique** pour les personnes handicapées sécurisera leur parcours tout au long de la vie et leur évolution professionnelle.
- ✓ Pour **lutter contre les préjugés** qui nuisent à l'insertion dans l'emploi des personnes handicapées, un programme de sensibilisation et de promotion de la diversité en entreprise sera conçu avec les organisations professionnelles, les associations et les personnes elles-mêmes.
- ✓ Il faut faciliter la vie des salariés reconnus handicapés dans l'entreprise par **l'aménagement des postes et des lieux de travail**, en favorisant le télétravail et en recherchant les apports de l'Intelligence artificielle et l'adaptation aux mutations technologiques.
- ✓ Avec la mobilisation des entreprises, nous devons mettre en place pour les jeunes handicapés, des parcours de découverte des métiers et de la vie en entreprise et **introduire dans la politique d'apprentissage, une obligation renforcée de recrutement.**
- ✓ Pour en finir avec le plafond de verre et sécuriser les évolutions professionnelles, nous créerons les dispositifs qui **rendront les cycles de formations managériales et de direction pleinement accessibles aux personnes handicapées.**
- ✓ Il faut **renforcer l'accompagnement par les organismes de l'Enseignement et de la Recherche au premier emploi** des jeunes diplômés en situation de handicap.
- ✓ Nous poursuivrons la réflexion collective engagée avec les partenaires de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées que sont le FIPHFP pour le secteur public et l'Agefiph pour le secteur privé, afin de **réformer et de sécuriser leur financement et de préciser leur mission dans un cadre de dialogue social renforcé.**

Une Education inclusive

C'est la gauche qui sous ce quinquennat a permis la réalisation concrète d'une école inclusive, qui a cédé 28 000 AESH et permis la scolarisation de 350 000 élèves handicapés.

Aujourd'hui, un enfant qui vit avec un handicap et qui doit construire son autonomie, est scolarisé dans l'école de son quartier, comme ses camarades. Pour certains, cette scolarisation est plus difficile que pour d'autres : déficit de moyens de compensation de la maternelle à l'université, appréhension des enseignants, classes trop chargées, liens avec le milieu spécialisé insuffisants. ...

Je serai le Président d'une grande puissance qui mise tout sur l'éducation, qui fait le pari de l'intelligence, de l'inclusion et de l'équité.

- ✓ **Les effectifs des classes** doivent diminuer en fonction du nombre d'élèves en situation de handicap accueillis.
- ✓ L'accompagnement des élèves handicapés doit être renforcé en permettant aux personnes actuellement en contrat précaire d'accéder dès la rentrée 2017 à un emploi **d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) pérenne**.
- ✓ **L'accessibilité de l'Enseignement supérieur** sera un des chantiers prioritaires du quinquennat cela passera notamment par le respect de la charte handicap, l'adaptation de la transmission des savoirs et par un renforcement de la recherche sur le handicap.
- ✓ Des **parcours scolaires sans rupture doivent être garantis**, correspondant au choix de l'enfant et de sa famille avec un projet personnalisé de scolarisation et le choix de dispositifs adaptés. Un conseiller du recteur IA-IPR en charge de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés sera nommé dans chaque académie.
- ✓ **Les temps périscolaire et extra-scolaire doivent être naturellement accompagnés**, afin que l'enfant concerné ait accès à l'ensemble des contenus et activités offerts dans l'enceinte scolaire comme à l'extérieur de celle-ci.
- ✓ Pour faciliter les prises en charge, **la formation initiale et continue des enseignants comprendra une sensibilisation aux différents types de handicap**. La formation constitue l'outil de cohérence d'une politique d'adaptation de la société, la pierre angulaire d'une culture inclusive.
- ✓ **L'accès au diagnostic et l'accompagnement précoce des enfants, la formation des parents à l'annonce du handicap de leur enfant**, la rencontre dans des espaces ouverts d'information d'autres parents, de professionnels, d'associations, facilitera le choix et la réussite du parcours d'éducation.
- ✓ Pour la meilleure réussite des enfants handicapés, il faut leur permettre de rencontrer des pairs, des semblables qui stimulent l'estime d'eux-mêmes. Il faut les familiariser avec le monde extérieur, le monde du travail. En cela, des **partenariats école – entreprise seront encouragés**.

Améliorer la compensation

De nombreuses personnes handicapées vivent dans une grande précarité. Souvent exclues du monde du travail, elles ne peuvent pas compter que sur des revenus du travail et sont dépendantes des ressources de la compensation - qui représentent un droit fondamental. Par ailleurs, elles doivent bien souvent faire face à des dépenses spécifiques liées à leur handicap pas toujours bien reconnues par la Prestation de compensation du handicap (PCH). C'est pourquoi, la société doit leur garantir de quoi vivre décemment et subvenir à leurs besoins comme n'importe quelle personne.

- ✓ Dès 2017, j'augmenterai l'AAH de 10%. En 2018, **l'articulation de l'Allocation Adulte Handicapé et du Revenu Universel d'Existence permettra à toute personne dans l'incapacité de travailler de toucher plus de 1 000€ par mois**. Le Revenu Universel d'Existence concernera également les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de Travailleur Handicapé, travailleur d'ESAT et d'entreprise adaptée.
- ✓ La **prise en compte du revenu du conjoint dans le calcul de l'AAH sera supprimée**.
- ✓ **La barrière d'âge** des 60 et 75 ans pour l'allocation de la prestation de compensation de handicap doit être supprimée.

L'évolution des Maisons départementales des personnes handicapées

Depuis 2012, le gouvernement a accompagné la forte progression de l'activité des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) en accordant des moyens supplémentaires ce qui a permis de contenir les délais d'instruction des demandes. Des mesures de simplification en direction des MDPH ont également été engagées. Il faut les poursuivre. Les MDPH doivent être encore plus fortement engagées, au côté des partenaires locaux, dans les recherches de solutions « à la carte » en particulier pour les situations ne trouvant pas de réponses dans les cadres actuels.

Elles doivent pouvoir encore améliorer la qualité de leur service, leur fonctionnement et leur capacité à assurer une plus grande participation des usagers.

- ✓ **Les moyens des MDPH seront renforcés, avec une dotation supplémentaire de l'Etat de 40M€**. Cette mesure, financée par une part du prélèvement social sur les revenus du capital, s'accompagnera d'une réforme du financement des MDPH et la signature de véritables conventions d'objectifs et de moyens. Ces engagements réciproques permettront de renforcer l'équité de traitement en tout point du territoire, et l'accès des personnes à leurs droits dans des délais raisonnables.
- ✓ **Les MDPH pourront aussi être des lieux de réflexion et de partage ouverts** avec les autres professions concernées par le handicap (cf. correspondants entreprise).
- ✓ La liste des produits reconnus par la MDPH et pris en charge par la PCH (prestation de compensation du handicap) sera régulièrement actualisée.

Développer l'habitat inclusif et la mobilité

La question de l'habitat et la nécessaire adaptation des logements dans une vision inclusive et transversale est un des enjeux de l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Depuis plusieurs années, on assiste à une diversification des types d'habitat qui répond à la pluralité et à l'hétérogénéité des besoins non couverts. Véritables alternatives entre le domicile et les établissements d'accueil et d'hébergement, les habitats intermédiaires accompagnés ou inclusifs proposent des nouvelles modalités de « vivre ensemble ». La diversification des réponses est garante du respect des aspirations des personnes.

- ✓ Le **droit effectif au logement doit être garanti** par la construction de logements accessibles et adaptables.
- ✓ La politique incitative d'**adaptation des logements** existants doit être renforcée par l'instauration d'un crédit d'impôt de 50%
- ✓ Nous lancerons un **plan domotique** pour faire émerger et développer les solutions d'accessibilité innovantes.
- ✓ Les **habitats inclusifs et toutes les alternatives entre le domicile et l'établissement doivent être portés**. Cela nécessite des formules intermédiaires inclusives, à partir des expériences des territoires, qui permettent d'expérimenter des nouvelles formes d'habitat et de services d'accompagnement de proximité renouvelée.
- ✓ Au sein de la formation des architectes et des maîtres d'œuvre, un module sur l'**accessibilité universelle** sera créé afin que l'accessibilité devienne un des fondamentaux de l'acte de construire.
- ✓ Les **applications numériques d'observation et de prévision des mobilités urbaines** seront promues pour s'assurer de la liberté de circuler des personnes

Pour une pratique du sport accessible à tous

- ✓ Nous favoriserons la pratique du sport tout en veillant à ce que les équipements sportifs légers que nous multiplierons aux abords des écoles et dans l'aménagement des quartiers soient **accessibles**.
- ✓ Je veux que tous les élèves, quelle que soit leur situation de handicap, puissent participer aux séances d'**éducation physique et sportive** (EPS) à l'école dans des environnements accessibles et adaptés.
- ✓ Pour garantir l'effectivité du principe d'accessibilité au sport **nous augmenterons la prise en charge financière des fauteuils pour sportifs et de tous les équipements spécifiques nécessaires, ainsi qu'une meilleure prise en charge des coûts de transport** à travers un fonds spécifique du Centre national du développement du Sport.
- ✓ Nous veillerons à ce que tous les équipements sportifs disposent d'**informations en français « facile à lire et à comprendre »**.
- ✓ Les sportifs licenciés qui acquièrent un handicap dans leur vie seront accompagnés par leur fédération vers un **retour au sport ou redirigé vers une fédération handisport**.
- ✓ Dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 un **grand plan de développement de la pratique d'activités physiques et sportives pour tous et à tous les âges** de la vie sera engagé.

Valoriser les innovations et la recherche

Des entreprises se sont emparées de la question et proposent d'ores et déjà des solutions innovantes qui permettent à toutes et à tous de tendre vers plus d'autonomie. Robotique, applications numériques, innovations médicales, autant de secteurs où se retrouvent une diversité d'acteurs, d'horizons et de formations différents.

Ces nouveaux outils d'accompagnement à la communication, des apprentissages de coaching (applications, petits robots, méthodes interactives en réseau, accompagnement virtuel, orthèses robotisées, prothèses numériques...) ont vocation à servir à la société tout entière. Elles sont sources de développement économique pour notre pays en même temps qu'elles ouvrent le champ des possibles - dans tous les domaines.

- ✓ **L'innovation et l'entrepreneuriat inclusif dans l'Economie sociale et solidaire** pour pérenniser un modèle économique durable doivent être une priorité pour favoriser l'expérimentation des pratiques d'accessibilité à but non lucratif.
- ✓ Nous soutiendrons **les technologies d'accessibilité numérique** via des appels à projets novateurs qui favoriseront les initiatives citoyennes collaboratives.
- ✓ Toute la place doit être donnée aux **expérimentations des pratiques d'accessibilité des territoires** en favorisant les échanges de bonnes pratiques.
- ✓ Il faut renforcer la **prise en compte du handicap dans les programmes de recherche**, notamment transdisciplinaires et encourager la recherche sur les nouvelles thérapies.

Reconnaitre et soutenir les aidants

Aujourd'hui en France plus de 8,3 millions de personnes accompagnent au quotidien un proche en situation de handicap ou en restriction d'autonomie. Le rôle des aidants, experts de la situation de leur proche et de la compréhension de ses besoins, est primordial. Au fur et à mesure, ils ont développé des compétences techniques et une connaissance fine des besoins de la personne.

Faute de solution alternative, les aidants aménagent souvent leur vie en fonction des contraintes liées à leur rôle. Leur vie professionnelle, affective, sociale en est souvent impactée.

Il y a donc un impératif à soutenir le rôle d'aidant en lui accordant des droits nouveaux qui lui permettront d'articuler au mieux son rôle et sa vie personnelle et professionnelle.

- ✓ La loi d'adaptation de la société au vieillissement a permis de créer un **statut d'aidant, qui sera étendu et renforcé, donnant droit à une reconnaissance et à un accompagnement personnalisé dans tous les domaines de la vie**. Ce statut ouvrira de nouveaux droits pour la personne : assistance au maintien dans l'emploi avec un suivi adapté, droit à un accompagnement psychologique, ouverture de congés spécifiques, droit à une formation adaptée au rôle d'aidant. Le Revenu Universel d'Existence viendra soutenir les aidants et la PCH touché par un aidant ne sera pas imposable.
- ✓ La **prise en compte de l'expertise des aidants doit être renforcée** dans les instances de participation et dans l'élaboration des bonnes pratiques. Une meilleure articulation entre les professionnels et les aidants conditionne pour partie la qualité de l'accompagnement de la personne aidée.
- ✓ Une **formation nationale pour les aidants doit être proposée, appuyée sur les professionnels** de santé et les personnels médico-sociaux à partir des expériences menées sur le territoire.
- ✓ Des **structures de répit innovantes pour les aidants doivent être inventées** (accueil temporaire, accueil d'urgence, accueil de jour ou structures de vacances).
- ✓ Il faut aller plus loin dans la **reconnaissance d'un temps de répit** ou congé de proche aidant.

Garantir aux personnes sourdes ou malentendantes l'accès à la citoyenneté et à la communication.

6 millions de personnes sont sourdes ou malentendantes en France. Elles sont très diverses de par leur histoire, leur mode de communication, les canaux d'accessibilité ou de compensation qu'elles privilégient. Certaines naissent sourdes, d'autres le deviennent suite à un accident ou une maladie, ou plus souvent du fait de l'avancée en âge. Certaines s'expriment en langue des signes française (LSF), d'autres communiquent oralement et apprécient les équipements permettant de mieux entendre (boucles magnétiques) et la transcription écrite simultanée, d'autres encore utilisent la langue parlée complétée (LPC). Certaines sont appareillées, d'autres sont implantées cochléaires, d'autres encore ne le sont pas. Certaines ont un handicap en plus, voient mal ou sont sourdaveugles. Toutes ont en commun les mêmes situations de handicap au quotidien : l'accès à l'information et à la communication. C'est donc leur vie personnelle, sociale et professionnelle qui est impactée par ce handicap, souvent invisible, qui compromet leur accès à l'information, aux échanges et à la citoyenneté.

Loi du 11 février 2005, plan handicap auditif 2010-2012, comité interministériel du handicap de 2013, et plus récemment, la loi pour une République numérique, ont théoriquement apporté les réponses attendues, mais sans concrétisation, les réponses se font encore attendre, plus particulièrement dans 4 domaines : l'accès aux médias, aux services téléphoniques, aux services publics prioritaires, à l'information publique et citoyenne.

- ✓ J'imposerais que **l'accessibilité télévisée** prévue par la loi du 11 février 2005 soit déclinée aux nouveaux usages et équipements (télévision connectée, vidéo de rattrapage, vidéo à la demande, tablettes, etc.) pour qu'un sous-titrage de qualité soit en permanence disponible. L'offre de programmes accessibles en langue des signes française devra être considérablement développée, en particulier sur les chaînes publiques.
- ✓ Je veillerai tout particulièrement à la mise en place immédiate du **centre relais téléphonique**, prévu par la loi pour une République numérique, permettant aux personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles ou aphasiques de passer et de recevoir leurs appels téléphoniques sans restriction dans le mode de communication de leur choix.
- ✓ J'engagerai un plan de rattrapage pour que les **services publics de santé, de sécurité et de justice** soient progressivement et pleinement accessibles en toute circonstance, d'ici la fin du quinquennat, à toutes les personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles, ou handicapées de la parole, quel que soit leur mode de communication privilégié.
- ✓ Toutes **mes interventions en tant que président de la République** seront systématiquement sous-titrées et interprétées en langue des signes, quel que soit le contexte. En situation de crise (attentats, catastrophe naturelle), cette accessibilité s'imposera également aux médias d'information. Je veillerai à ce qu'il en soit de même pour la communication gouvernementale, parlementaire ainsi que pour les campagnes d'information publique.
- ✓ Je ferai modifier par le Parlement le code électoral pour que **l'accessibilité des campagnes** s'impose aux candidats aux élections et que leur remboursement soit conditionné par le respect de ces obligations.

Une véritable prise en charge de l'Autisme

Nous poursuivrons et évaluerons le 3^{ème} plan autisme.

Pas un seul centime ne sera enlevé aux 180 millions d'euros nécessaires pour rattraper le retard en places d'accueil qui obligent trop de familles à se tourner vers un autre pays.

- ✓ **Une enveloppe de 180 millions d'euros sur la période 2017-2021 sera consacrée à l'évolution de l'offre médico-sociale du traitement** avec la création de places (80 M€), la création de nouvelles réponses et la transformation de l'offre (80 M€), le soutien ciblé aux territoires ultramarins les moins bien dotés (20 M€). La finalité de ce plan d'évolution de l'offre est de permettre aux personnes de faire des véritables choix de vie grâce à une offre médico-sociale plus souple et plus inclusive.
- ✓ **Nous devons soutenir les familles** en reconnaissant leur rôle de partenaire, leur capacité d'expertise et de formation interactive
- ✓ **Le remboursement des interventions libérales** doit être amélioré afin de favoriser la multiplicité des approches
- ✓ **Le financement de place d'accueil en établissements sociaux ou médico-sociaux doit être assuré**, notamment pour les enfants en situation de polyhandicap.

Nous reprenons les mots et les propositions de Joseph SCHOVANECK :

« Les personnes particulièrement douées dont les talents n'ont pas été pris en compte sont enclines à la marginalité, aux conduites dépressives et altérations de la santé mentale). Nous devons porter une attention particulière à ce que savent faire ces personnes, à ce qu'elles ressentent et sont en mesure de partager. »

Mais il est également essentiel de mieux connaître les autismes et pour cela de disposer de statistiques pour orienter l'action publique et la Recherche, créer des synergies entre les acteurs, rapprocher le milieu protégé et le milieu ordinaire, le monde de l'autisme et celui du handicap en général pour en distinguer les particularités.

- ✓ **Il faut mieux diagnostiquer**, prévenir les phénomènes de dissimulation vis-à-vis de l'entourage social et professionnel qui peuvent conduire à sous-estimer le nombre de personnes adultes avec autisme, avec notamment le retard considérable de diagnostic de l'autisme au féminin.
- ✓ **L'emploi** est un enjeu majeur pour les personnes autistes : il faut pour cela absolument leur ouvrir le service public de l'emploi, retenir et dupliquer les bonnes expériences menées dans les entreprises, favoriser l'adaptation des conditions de travail pour éviter les surcharges sensorielles et affectives, développer des accompagnements dédiés (applications pour personnes avec autisme, job coaching, asperTEAM)
- ✓ **La politique du logement doit permettre** l'accès au logement ordinaire et aux dispositifs innovants d'habitat partagé via l'addition des Prestations de compensation du handicap pour assurer un service d'accompagnement optimum
- ✓ **Mais il faut aller plus loin pour permettre aux personnes autistes de vivre pleinement leur vie de citoyen, leur vie tout cours** : accès à la communication, à la culture, au sport à l'éducation via des accompagnements personnalisés qui valorisent les atouts personnels et s'appuient sur les aptitudes décelées, aptitudes exceptionnelles dans un monde ordinaire ?

Le quatrième plan autisme devra renforcer sa dimension interministérielle et s'appuyer sur une expertise mondiale.

Au-delà des associations de personnes et de familles, des ministères concernés et de leurs administrations, devront également être associés des représentants désignés par les conseils départementaux, les grandes associations gestionnaires d'établissements, des représentants des municipalités, communes ou agglomérations, ainsi que des organisations professionnelles impliquées.

- ✓ Des référents « autisme » devront être désignés par les directions générales des agences régionales de santé, des conseils départementaux et les administrations centrales, afin de faciliter l'identification des interlocuteurs et de clarifier les rôles de chacun.
- ✓ Enfin, des mesures d'évaluation devront être prévues et mises en œuvre dès la présentation du Plan afin d'en faciliter le suivi et de garantir le respect du calendrier opérationnel établi.

FAIRE BATTRE LE CŒUR DE LA FRANCE

LES 23 AVRIL ET 7 MAI, JE VOTE POUR
BENOIT HAMON